

adopté

SÉNAT

le 22 avril 1976.

SECONDE SESSION ORDENAIRE DE 1975-1976

---

# PROJET DE LOI ORGANIQUE

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270  
du 22 décembre 1958 relative au statut de la  
magistrature.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet  
de loi organique dont la teneur suit :*

## Article unique.

L'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature est complété ainsi qu'il suit :

« 5° En congé postnatal ».

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 22 avril 1976.

*Le Président,*  
Signé : Alain POHER.

---

Voir les numéros :

Sénat : 232 et 252 (1975-1976).

---